

# RÈGLEMENT DE LA COURSE Les 13 km thiernois

**Samedi 14 juin**

**2025**

## **1) ORGANISATION**

La course « Les 13 km thiernois » est organisée par l'association « les 13 km thiernois ». Tout renseignement peut être obtenu par téléphone **au 07.85.47.43.02.**

Nous pouvons être contactés par mail : **les13kmthiernois@gmail.com**

Ou notre page Facebook : **Les 13 km thiernois**

## **2) TARIFS ENGAGEMENTS**

Circuit de 5 km – prix de l'engagement à 7 euros + frais d'inscription.

Circuit de 13 km – prix de l'engagement à 14 euros + frais d'inscription.

Cadeau aux inscrits sur les deux parcours.

## **3) DÉPART/HORAIRES**

Départ des 5km de Thiers : place de la Mairie à Thiers à 16h30

Départ des 13km Thiernois : stade Antonin Chastel à Thiers à 18H00

## **4) ARRIVÉES**

Toutes les arrivées sont prévues au stade Antonin Chastel à Thiers. La remise des prix aura lieu au stade à partir de 17H pour le 5 km, à partir de 19H45 pour le 13 km et à partir de 21H15 pour la course à l'américaine.

Il sera établi un classement général et un classement par catégories.

**Pas de cumul des récompenses entre classement scratch et classement catégories.**

Les récompenses seront distribuées de façon suivante :

COURSE 5 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier de chaque catégorie (Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Master 0 à 11 (regroupés en 1 seule catégorie Masters tous âges confondus), homme et femme.

Challenge TOUT THIERS COURT : A l'issue du classement du 5 km, l'équipe organisatrice mettra en jeu un trophée. Il sera remporté par le club, l'administration, l'entreprise, le groupe ou l'association le plus représenté sur le 5 km thiernois uniquement. Il sera remporté définitivement après trois victoires consécutives. Chaque concurrent qui souhaite participer à ce challenge doit indiquer clairement lors de son inscription le nom de l'équipe pour laquelle

il court. Aucune modification ne pourra être effectuée après l'inscription.

## COURSE 13 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier de chaque catégorie (de junior à master homme et femme)

Challenge Cyrille MOREL : A l'issue du classement du 13 km, l'équipe organisatrice mettra en jeu un trophée (challenge Cyrille MOREL). Il sera remporté par le club, l'administration, l'entreprise, le groupe ou l'association le plus représenté sur le 13 km thiernois uniquement. Il sera remporté définitivement après trois victoires consécutives. Chaque concurrent qui souhaite participer à ce challenge doit indiquer clairement lors de son inscription le nom de l'équipe pour laquelle il court. Aucune modification ne pourra être effectuée après l'inscription.

Challenge équipe compétition : Le challenge compétition sera remporté par le club, l'administration, l'entreprise, le groupe ou l'association le mieux classé : les temps des 3 premiers hommes et de la première femme de l'équipe seront pris en compte pour ce classement.

Challenge entreprise la plus nombreuse : Le challenge sera remporté par l'entreprise la plus

représentée. Ces deux challenges sont en jeu uniquement sur la course des 13 km.

## 5) ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil des concurrents se fera au stade Antonin Chastel le samedi 14 juin 2025 à partir de

## 14h00. 6) INSCRIPTIONS

L'inscription aux différents parcours se fera uniquement sur internet sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) et dans la limite des places disponibles, pas d'inscription sur place. Le coureur déposera sa licence ou son certificat médical (voir ci-dessous) directement sur le site au moment de son inscription.

Pour les mineurs, une attestation parentale est obligatoire.

### Liste des licences acceptées :

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou « Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées,

En dehors de celle-ci, aucune autre licence sportive ne pourra être acceptée.

Justificatif pour les mineurs : Le sportif mineur sera tenu de produire un questionnaire de santé attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

### Parcours Prévention Santé (PPS)

Il a une validité de 3 mois.

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.

Votre inscription sera validée. (La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Aucune inscription ne sera prise sur place.**

**ATTENTION** : nombre de places limité à 1000 coureurs sur les 5km et limité

à 1000 coureurs sur les 13km.

La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 12 juin 2025 à 23H59.**

### **RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards aura lieu au stade Antonin Chastel de THIERS le samedi 14 juin 2025 à partir de 10H.

### **7) PRIMES**

Des primes seront mises en jeu sur les parcours des 13km :

- Prime Crédit Agricole : Récompenses à la 1<sup>ère</sup> femme et au 1<sup>er</sup> homme. La ligne se situe face à l'agence Crédit Agricole, avenue Léo Lagrange. Les vainqueurs seront qualifiés pour la course à l'américaine, à condition de terminer la course dans un temps maximum de 55mn pour les hommes et 1h05 pour les femmes.
- Contre-la-montre : Récompenses à la 1<sup>ère</sup> femme et au 1<sup>er</sup> homme. Sprint intermédiaire de 100 mètres entre deux tapis de détection dans la rue Victor Hugo. La prime sera partagée en cas d'égalité. Afin de remporter la prime, les vainqueurs devront terminer la course dans un temps maximum de 2h00.

### **8) RAVITAILLEMENTS**

Règlement de la course : les 13 km thiernois. 14 juin 2025

Course des 5 km : un ravitaillement liquide au Rond point du Moutier au 3<sup>ème</sup> Km et un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Course des 13 km : 1 ravitaillement liquide au 3<sup>ème</sup> km au creux de l'enfer – 1 ravitaillement solide et liquide au 5,5<sup>ème</sup> km place des martyrs – 1 ravitaillement solide et liquide au 8<sup>ème</sup> km rue Victor Hugo – 1 ravitaillement liquide au Rond point du Moutier au 11<sup>ème</sup> km – 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Les modalités des ravitaillements seront adaptées aux consignes sanitaires en vigueur à la date de la

### **course. 9) CONDITIONS DE PARTICIPATIONS, ASSURANCES ET DROIT A L'IMAGE**

La course de 5 km est ouverte aux participants relevant des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters ; être né(e) en 2011 ou avant.

La course de 13 km est ouverte aux participants (âgés au minimum de 18 ans révolus le jour de la course), relevant des catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Les concurrents non licenciés seront couverts par la responsabilité civile de l'organisateur. L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la société AXA, Jullien de POMMEROL.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image, adresse mail ou écrit concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée par le RGPD de mai 2018 et en application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès pour toute information personnelle vous concernant sur notre fichier, en vous adressant à l'association « Les 13 km thiernois » Avenue Léo Lagrange 63300 THIERS.

Chaque concurrent a la possibilité, au moment de l'inscription, de faire le choix que ses coordonnées soient ou non utilisées à des fins de prospection.

En s'inscrivant, les concurrents acceptent pleinement et sans réserve les clauses du présent règlement. Toute fausse déclaration engagera la responsabilité unique du coureur.

## **10) SÉCURITÉ, POSTE MÉDICAL**

Des signaleurs, porteurs d'un gilet fluo et titulaires du permis de conduire (les signaleurs devront posséder leur permis sur eux) seront postés aux endroits stratégiques du parcours et régleront la circulation au passage des carrefours et croisements de routes.

Un médecin sera présent en permanence sur la course. Il sera joignable par téléphone portable au PC COURSE situé au stade Antonin Chastel de THIERS.

## **11) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

Des postes de contrôle sont répartis tout au long du parcours. Le passage à ces points de contrôle est obligatoire.

Tout abandon, incident ou accident devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. En cas de problème, les participants se doivent mutuellement secours et entraide. Les participants s'engagent à respecter la propriété de la nature.

## **12) ORGANISATION**

Les organisateurs se réservent le droit de changer le programme à tout moment.

Des consignes concernant la sécurité et l'organisation de la course seront prodiguées en début d'épreuve par les organisateurs.

Le règlement complet est consultable et téléchargeable sur le site du chronométreur

[www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) Fait à THIERS le 05 mars 2025